

# Répression Syndicale

## Chez ELIOR SERVICES FM

Olivier, Secrétaire du CHSCT et membre du syndicat SUD-Solidaires, que ses collègues connaissent bien pour son engagement à défendre leurs intérêts, est convoqué à un entretien préalable au licenciement le 6 avril 2018 à 15H30.

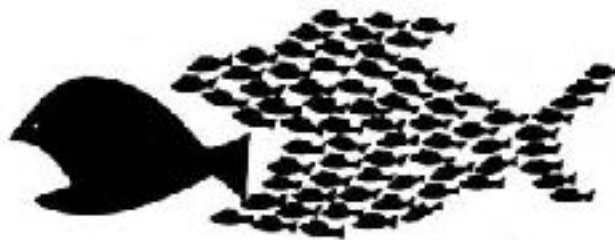
Suite aux nombreuses entraves de la direction, le CHSCT a finalement fait condamner la société et l'ancien directeur au tribunal correctionnel le 2 février 2018. L'ancien directeur est donc un délinquant, l'entreprise aussi !

Condamnation en février, convocation en mars, hasard des choses certainement...

Olivier est élu au CHSCT de l'établissement dit de Clichy en 2015 puis en 2017, secrétaire de l'instance depuis 2015. Rappelons qu'Olivier et un autre élu au CHSCT (SUD également) n'ont pas été payés pendant plus de 1 mois 1/2 et sont donc restés sans salaire, ce qui a entravé le travail du CHSCT, mais le dossier est toujours au CPH de

Nanterre puisque la direction refuse toujours de régler ces salaires dûs.

Une nouvelle fois, la direction essaie d'intimider notre camarade pour qu'il lui obéisse et ne fasse plus respecter les droits du CHSCT et donc des salarié-e-s.



De plus, nous remarquons que depuis 5 mois, la politique d'intimidation reprend chez Elior ! Le nombre de convocations aux entretiens préalables s'accroît, suivis d'avertissements ou de licenciements. Nous ne pouvons tolérer ce climat de peur que veut faire régner la direction. Les salarié-e-s ne sont pas des punching balls !

Un coup porté contre l'un d'entre nous est un coup porté contre toutes et tous ! Nous exigeons que cette politique

cesse immédiatement.

**Nous défendrons quoi qu'il arrive les intérêts de l'ensemble des salarié-e-s et ce n'est pas la direction qui nous fera taire !**

**Rassemblement le vendredi 6 Avril 2018 à 14h30 (entretien à 15h30)**

**Devant le siège au 92 boulevard Victor HUGO 92110 CLICHY**

**BUS : 74, 138, 173 arrêt général Leclerc -**

**Métro Porte de Clichy ou mairie de Saint Ouen RER C - Saint Ouen.**